

ANNEXES

Annexe au rapport

Bilan de la concertation - Tableau de synthèse

Décines Charpieu - ZAC Fraternité

Thème	Observations	Réponses
Unité publique du projet	Projet inutile, qui n'est pas d'utilité publique. On se sert du projet de tramway pour justifier l'intérêt public de l'opération.	Sur ce territoire convergent plusieurs actions liées à des politiques de développement prioritaires de l'agglomération : la politique des déplacements avec l'arrivée du tramway, la politique de l'habitat en créant une offre mixte de logements, la politique de renforcement du dynamisme des communes en développant l'offre commerciale et en créant des espaces publics de qualité. Naturellement, intérêts collectifs et intérêts particuliers ne sont pas forcément les mêmes.
Accord sur projet	Projet intéressant ...	
Indemnisation	Modalités de l'indemnisation des occupants qui seront obligés de quitter leurs logements pour le projet.	L'évaluation des biens à acquérir, par des agents de la Communauté urbaine et de la direction générale des impôts (service des domaines), prend en compte l'ensemble des éléments de la propriété et le niveau du marché immobilier local. C'est une procédure encadrée par le code de l'expropriation.
Relogement	Continuer l'activité commerciale pendant les travaux	La demande est entendue, les études techniques diront si et comment cela sera possible.
	Relogement des habitants	La Communauté urbaine met en œuvre une enquête sociale qui permettra de déterminer pour les occupants (de logements, de commerces et d'activités) leurs souhaits et leurs capacités en matière de relogement. A partir des résultats de ces entretiens individuels (réalisés en juin 2003) et des évaluations des biens, les services municipaux et communautaires travailleront avec chaque personne ou ménage concerné.
Contenu du projet	Il n'y a pas besoin de commerces supplémentaires.	C'est parce qu'il y a peu de commerces dans le centre que ceux existants ont du mal à être occupés. Il faut atteindre un seuil d'activité pour que le centre devienne attractif. A noter : une nouvelle activité arrive bientôt à la Bascule.
Périmètre	Ne pas créer de nouvelles concentrations de logements sociaux et donc des quartiers difficiles	On parle dans ce projet de quelques dizaines de logements sociaux intégrés au milieu des autres fonctions du centre ville.
	Espère que le supermarché et le tramway seront assez attractifs pour éviter les friches commerciales dans le centre.	Sur la base des études techniques, c'est effectivement l'effet attendu.
	L'angle Sud-Est du carrefour de la Bascule n'est pas dans la 1ère phase du projet	Le carrefour S.E. était dans la 1ère phase en 2001 mais l'arrivée de LEA a obligé d'opérer à un choix financier et de périmètre. La Communauté urbaine ne pouvant se permettre de mettre en œuvre un projet trop onéreux (cf. remarques sur la fiscalité). Mais cet élément du projet global du centre n'est pas oublié et il devra être pris en compte dans le PLU (POS).

Thème	Observations	Réponses
Déplacements Stationnement	Questions sur la circulation au carrefour de la Bascule qui va fortement augmenter en raison des nouveaux commerces et logements et de la station de tramway. Idem: pour le stationnement.	Les études déplacements existantes ont permis une 1ère ébauche de ce que serait le trafic avec les nouveaux équipements et des travaux à réaliser pour l'absorber. De nouvelles études plus fines et à jour seront menées pour les plans de réalisation et permettront d'étudier la question des accès et du stationnement très en détail cet automne/hiver pendant les études techniques. Les aménagements de voirie proposés prennent en compte une amélioration du confort pour les automobilistes, les piétons, les cyclistes.
Quartier Champollion	Contre l'ouverture de la rue Champollion : va créer des nuisances pour la résidence, avec du stationnement sauvage dans la rue et un usage abusif du parc privé.	La rue Champollion est déjà une voie publique qui a vocation depuis longtemps d'être prolongée (inscription au POS depuis juillet 1990 et confirmé en 1994 et en 2001). Cette prolongation est indispensable pour ouvrir à l'urbanisation le secteur Champollion/Toboggan. L'aménagement de la rue devra prendre en compte le caractère résidentiel du secteur traversé. Tout à fait d'accord.
	Ne pas créer la voie nouvelle avant de construire autour.	La rue étant déjà publique et comme il n'est pas prévu de l'élargir, il n'y a pas modification de la situation de la clôture de la résidence.
	Est-ce que la mairie financera la clôture du parc de la résidence ?	Pour l'instant, le réaménagement du secteur Champollion n'est pas prévu à court terme. La demande est entendue.
	Demande une rencontre spécifique maire/habitants de la résidence	Dans le projet global du centre, il est prévu de garder des espaces publics dans le secteur, la proposition d'un espace vert est notée.
	Garder le bel espace vert derrière le Toboggan	Le secteur Champollion/Toboggan aura pour vocation d'accueillir de l'habitat résidentiel. Il n'y a pas de forme urbaine précise aujourd'hui mais l'intégration dans l'environnement sera une question importante à prendre en compte.
	Demande que le terrain situé entre le Toboggan et le 206 de l'avenue Jean Jaurès accueille des logements bas plutôt qu'un immeuble	La création d'une voie nouvelle entre les rues Marat et République permettra de reconstruire cet îlot en cohérence avec sa position dans le centre ville de la commune. Mais il n'y a pas de projet particulier aujourd'hui. C'est une réserve dont la définition des objectifs dépendra des besoins futurs (logements, équipements publics ..).
Avenir d'Intermarché	Quel projet à la place du supermarché s'il est déplacé ?	Positionner Intermarché avenue J. Jaurès permet de le rendre plus central pour d'autres habitants aussi (au nord du CFEL par exemple). Et il reste peu éloigné du quartier Salengro-Champollion.
	Ne pas déplacer Intermarché car cela privera la nouvelle population du secteur Champollion de commerces.	L'emplacement actuel du supermarché ne lui permet plus de s'agrandir, ce dont il a besoin pour mieux concurrencer les grandes surfaces de périphérie et améliorer l'offre aux délinéols.
	Ne pas déplacer le supermarché.	

Thème	Observations	Réponses
Avenir de la piscine et LEA	Quel avenir pour la piscine Tournesol ?	Pour l'instant elle est considérée comme une réserve à construire en fonction des besoins futurs.
	Il n'est pas nécessaire de construire une gare pour LEA.	C'est un problème de langage : on parle en fait d'une station de tramway.
	Quel intérêt de LEA/LES/YS surtout vu les conséquences : nuisances, problèmes de circulation avec 9 passages à niveau	Des réponses ont été données ou le seront par le SYTRAL dans le cadre de la concertation sur ce projet.
Rue de la République	Quels projets pour améliorer le stationnement rue de la République ?	Ne concerne pas le projet du centre (hors périmètre), mais concerne le PLU (POS).
	Propriété située dans le secteur de la future voie nouvelle entre les rues Marat et République. Mais il voudrait vendre son bien. Comment faire ?	Ce secteur n'est pas développé dans la 1ère phase du projet et ne sera donc pas concerné par le périmètre de Z.A.C. Les orientations du projet devraient être prises en compte dans le PLU.
		La question individuelle doit être traitée à l'occasion d'un rendez-vous particulier.
Fiscalité locale	Quelles conséquences pour la fiscalité locale ?	Ce projet communautaire est intégré au plan de mancat du Grand Lyon et à son budget.
Concertation	Les observations seront-elles prises en compte ?	Le bilan de la concertation sert à la prise en compte des observations. Le projet n'est pas globalement remis en cause, mais ces observations ont aussi l'intérêt d'alimenter les études techniques qui vont être réalisées fin 2003.

Décines-Charpieu – ZAC Fraternité – Création – Périmètre

1/2500^{ème}

